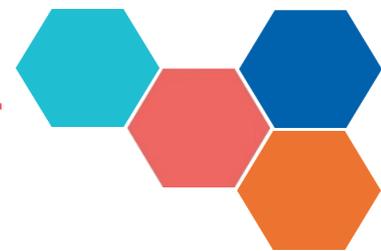




Syndicat National de l'Encadrement des Professions de l'Informatique et de l'Electronique

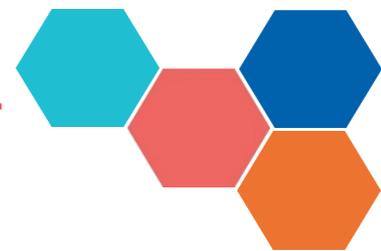
# Formations syndicales



*La formation syndicale est un droit encore trop souvent méconnu des adhérents. Elle ne dépend ni des plans de formation des entreprises, ni du Compte Personnel de Formation (CPF).*

*Selon l'article L-2145-5 et suivants du Code du Travail, tout salarié a droit à douze jours par an de formation économique, sociale et syndicale, à condition qu'elle soit délivrée par un organisme agréé (Confédération **CFE CGC**, **SNEPIE**...)*

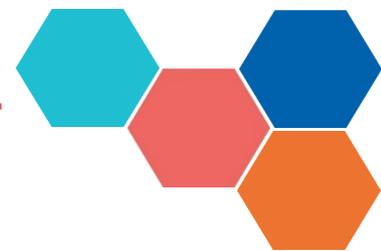
*Pour les salariés exerçant des mandats syndicaux, ce temps de formation est porté à dix-huit jours par an.*



*La **CFE- CGC** se montre attentive à la montée en compétence de ses adhérents. Ces formations permettent à chacun de se développer au niveau personnel, syndical et professionnel.*

*Ce que nous pouvons vous apporter :*

- Découverte du syndicalisme et de la représentation syndicale*
- Formations : techniques plus ciblées, développement personnel, négociation, en fonction des besoins ou de l'appétence des adhérents sans mandat*
- Compréhension du fonctionnement des instances, du périmètre d'action des représentants du personnel et leviers associés.*



- **Formations SNEPIE**

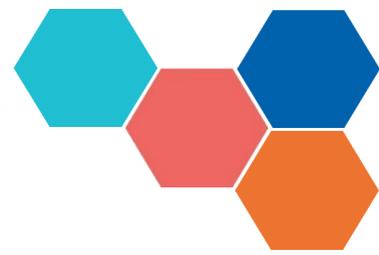
*Lieu : Domaine de Saint Paul à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse  
Occasion de créer une communauté et de partager nos valeurs  
=> Premières formations recommandées*

- **Formations CFS (Centre de Formation Syndicale)**

*Lieu : Paris/province (voir calendrier des formations semestriel)  
Elargissement du catalogue des formations  
Occasion de partager nos pratiques et expériences avec des  
représentants du personnel issus de milieux très divers, aux  
environnements et contextes très différents*

- **Formations Fédération Métallurgie**

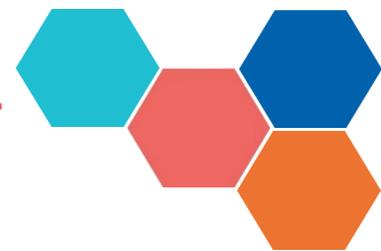
*Lieu : France (formations principalement en visio)  
Formations techniques / thématiques faisant appels à des experts  
extérieurs (Humanis, ...)*



Le  organise 3 formations par semestre :

- Ouverture sur le syndicalisme
- Représentation du personnel dans l'entreprise
- Le CSE

**Le nombre de participants est limité à 20 par stage.**



Formation de base pour tout nouvel adhérent et prérequis pour suivre les autres formations.

## Programme :

- Présentation de la CFE-CGC, dans un syndicalisme en mutation
- Table ronde sur la représentation du personnel : les différents mandats, outils de l'action syndicale dans l'entreprise
- L'actualité sociale et les orientations confédérales : débat



*Ce module est indispensable pour les nouveaux élus au CSE ou nouveaux délégués syndicaux. Il permet d'appréhender l'environnement juridique dans lequel chacun pourra évoluer durant son mandat*

## Programme :

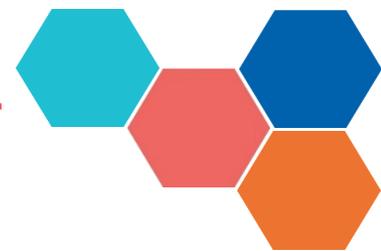
- Hiérarchie des normes et nouvelles articulations (ordonnances Macron)
- Tour d'horizon des différentes règles juridiques : convention collectives, accords d'entreprise, contrat de travail et jurisprudence
- Représentativité syndicale et négociation collective.
- Exercices pratiques, appropriation des clés d'utilisation du Code du travail.
- *Chaque stagiaire doit amener un code du travail à jour.*



*Cette formation est destinée aux élus CSE et aux Représentants de proximité*

### Programme :

- Cette formation présente le fonctionnement du CSE, ses moyens ainsi que les déclinaisons qui peuvent exister (représentants de proximité, commissions etc...)
- Contenu : Rôle, attributions, moyens du CSE



*La demande doit être présentée à l'employeur au moins trente jours à l'avance et le refus éventuel notifié dans les huit jours de cette demande (R. 2145-4 et s.)*

*L'organisme chargé des formations doit délivrer au salarié une attestation constatant sa participation. Cette attestation sera remise à l'employeur.*

*Le congé est assimilé, au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale, à une période de travail. Il n'est pas imputé sur le congé annuel payé (L. 2145-10).*